

Droit de timbre perçu sur Etat
Autorisation du 9/1/85

JC/TD

SARL A 4 H - DEPOT DE PIECES

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE
ET LE VINGT HUIT MARS

PARDEVANT Maître Jacques COMBRET, notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle "Régis LAVILLE, Jacques COMBRET et Caroline LACOMBE-GONZALEZ", titulaire d'un office notarial à RODEZ 8/10 rue François Cabrol.

A COMPARU

Monsieur Christian ALBOUY, expert-comptable, commissaires aux comptes, demeurant à RODEZ 4 boulevard d'Estournel, résidence LA TOUR RAYNALDE, agissant au nom et pour le compte de :

- la société dénommée "A 4 H", SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, au capital de 3.032.000 Francs, divisé en 30.320 parts de 100 Francs, dont le siège social est à RODEZ, résidence LES JACOBINS, rue Camille Douls, immatriculée au RCS de RODEZ sous le numéro B 403 078 124,

en sa qualité de gérant de ladite société et comme spécialement habilité à l'effet des présentes lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 mars 1996, dont une copie certifiée conforme du procès-verbal demeurera ci-annexée.

Lequel a par ces présentes, déposé au notaire soussigné pour les mettre au rang des minutes de la S.C.P. sus dénommée, afin qu'en soit assurée la conservation, que soient exécutées les formalités de publicité et que puissent en être délivrés tous extraits ou expéditions qu'il appartiendra :

- une copie certifiée conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mars 1996 de la SARL "A 4 H", ayant décidé notamment d'augmenter le capital de 2.982.000 francs pour le porter de 50.000 francs à 3.032.000 francs, par l'émission en rémunération de l'apport en nature, de 29.820 parts nouvelles de 100 Frs chacune, attribuées aux apporteurs.

- Copie du rapport de Monsieur Jacques COMBES, commissaire aux apports, nommé par ordonnance du tribunal de commerce de RODEZ en date du 14 février 1996, et récépissé délivré par le Greffe dudit tribunal.

- Les originaux de quatre actes sous signatures privées en date du 28 mars 1996 contenant cession de parts de la SARL A4H, par Mr et Mme Christian ALBOUY au profit de :

- Monsieur Paul Jean Marie BENNET, époux contractuellement séparé de biens de Madame Simone ASTORG, demeurant à RODEZ 12 rue Charles Péguy, né à SALLES LA SOURCE le 28 novembre 1935.

- Monsieur MATOU Pascal, célibataire, expert comptable, demeurant à MONTPELLIER, 436 rue des Apothicaires, Parc Euromédecine, né à RODEZ le 4 octobre 1962.

- Monsieur TRABE Christian, expert comptable, demeurant à MONTPELLIER 8 rue d'Alger, né à PERPIGNAN (66) le 30 mars 1944.

- Madame ROBIN Nadine, expert comptable, veuve de Mr VILLENEUVE, demeurant à ST MAUR DES FOSSES (94) 9 rue de Paris, née à ANGOULEME (Charente) le 6 août 1942.

Ces documents demeureront annexés aux présentes après mention.

DISPENSE DE SIGNIFICATION

Monsieur Christian ALBOUY, comparant aux présentes, agissant en outre en qualité de gérant de la SARL "A 4 H", déclare prendre acte des cessions de parts précitées, les accepter et dispenser de toute signification à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

POUVOIRS - PUBLICITE

Le comparant donne pouvoir au porteur d'une expédition ou d'un extrait des présentes pour faire effectuer toutes les formalités nécessaires.

FRAIS

Les frais des présentes et de leurs suites seront supportés par la société comparante et passés par elle en frais d'établissement.

DONT ACTE SUR DEUX PAGES

FAIT ET PASSE A RODEZ, au siège de la S.C.P. dénommée en tête des présentes, et lecture faite, le comparant a signé avec le notaire soussigné.

SUIVENT LES SIGNATURES.

Enregistré à RODEZ le 1° avril 1996 bordereau 254/2, reçu 500F. Le receveur signé illisiblement.

SUIT LA TENEUR LITTERALE DES ANNEXES.

.....

CESSION DE PARTS ALBOUY / TRABE

Les soussignés

Monsieur Christian, Elie, Sylvain ALBOUY, expert-comptable, commissaire aux comptes, et Madame Françoise, Claire MATOU, expert-comptable, commissaire aux comptes, son épouse, demeurant à RODEZ 4 bd. d'Estournel, résidence LA TOUR RAYNALDE, nés Monsieur à MOYRAZES (Aveyron) le 27 mai 1944, et Madame à AULNAY SOUS BOIS (93) le 31 janvier 1946, mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de RODEZ le 28 septembre 1968, lequel régime matrimonial n'a subi depuis aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Dénommé ci-après "LE CEDANT"

ont, par ces présentes, cédé et transporté sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, à:

Monsieur Christian TRABE, demeurant à MONTPELLIER 8 rue d'Alger, expert comptable, né à PERPIGNAN (66) le 30 mars 1944

ici présent et qui accepte, dénommé ci-après " LE CESSIONNAIRE " .

les biens mobiliers dont la désignation suit :

DESIGNATION

une part sociale de la société dénommée "A 4 H" , SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, au capital de 50.000 Francs, divisé en 500 parts de 100 Francs, dont le siège social est à RODEZ, résidence LES JACOBINS, rue Camille Douls, immatriculée au RCS de RODEZ sous le numéro B 403 078 124, ladite part portant le numéro 379.

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts présentement cédées appartiennent aux cédants par suite de l'attribution qui leur en a été faite en rémunération de leur apport en numéraire lors de la constitution de la société réalisée sous condition suspensive par acte de Me COMBRET, notaire à RODEZ en date des 2 et 4 décembre 1995, enregistré à RODEZ le 5 décembre 1995 bordereau 884/1, ayant fait l'objet d'un avenant établi par Me COMBRET le 9 janvier 1996, enregistré à RODEZ le 11 janvier 1996 bordereau 30/8.

La condition suspensive a été réalisée et constatée aux termes d'un acte reçu par Me COMBRET le 5 février 1996 enregistré à RODEZ le 8 février 1996 bordereau 111/3.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Le cessionnaire sera propriétaire de la part cédée à compter de ce jour.

Il en aura la jouissance également à compter de ce jour et aura vocation à la distribution des bénéfices pour l'année en cours qui seraient attribués à ladite part.

A cet effet, le cédant subroge le cessionnaire dans tous ses droits et actions attachés à la part cédée.

Il est précisé qu'il n' a été délivré aucun titre représentatif des parts émises et actuellement cédées et que leur propriété résulte seulement des statuts ou de tous actes de cession ultérieurs, tel que le présent acte.

GARANTIE

Le cédant déclare que la part cédée est libre de tout nantissement, saisie ou autre

mesure quelconque pouvant faire obstacle à la cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de CENT FRANCS (100F) que le cessionnaire a payé comptant au cédant qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance, définitive et sans réserve.

DONT QUIITTANCE

AGREMENT

Le projet de cette cession a été agréé par la collectivité des associés de la SARL A 4 H aux termes de l'assemblée générale extraordinaire tenue ce jour 28 mars 1996.

SIGNIFICATION

Les présentes seront signifiées à la société conformément à la loi.

MENTION - ELECTION DE DOMICILE

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera.

ERAI

Tous les frais et droits des présentes sont à la charge du cessionnaire .

POUVOIRS

Tous pouvoirs nécessaires sont donnés à Monsieur Christian ALBOUY à l'effet de déposer le présent acte au rang des minutes de la SCP R.LAVILLE, J.COMBRET et C.LACOMBE-GONZALEZ, titulaire d'un office notarial à RODEZ, et procéder à toutes formalités nécessaires notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de RODEZ.

FAIT A MONTPELLIER le 28 mars 1996

SUIVENT LES SIGNATURES .

Enregistré à RODEZ le 1° avril 1996, bordereau 254/2, reçu 100F, le receveur signé illisiblement.

Annexé à la minute d'un acte reçu par Maître Jacques COMBRET,
notaire à RODEZ, membre de la SCP R.LAVILLE, J.COMBRET et
C.LACOMBE-GONZALEZ, titulaire d'un office notarial à RODEZ,
le 28 mars 1996.
Signé J.COMBRET

POUR EXPEDITION PAR EXTRAIT certifiée conforme
à la minute, délivrée sur quatre pages, sans renvoi
sans mot nul, par Maître COMBRET, notaire à RODEZ.

